

Délibération n°D20240120

Rapporteur : Alain BANQUET

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale
Secrétaire de séance : Jean-Claude REY

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX NEUF DÉCEMBRE, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 12/12/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Eric PROLA	a donné délégation à	Charles MARBOT
Marie-Hélène SCOTTI	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
Christine FRANCOIS	a donné délégation à	Fabien RUET
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Hélène LHEMANN

ABSENTS : Marc LETURGIE, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

ACQUISITION D'UNE FRACTION DE LA PARCELLE CT N°189 APPARTENANT A MONSIEUR CHICCOLI SITUÉE RUE SULLY PRUDHOMME

VU l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L.1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU les articles 1582, 1583 et 1593 du Code civil ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 9 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'aménagement de la Coulée Verte du Caudeau, une opportunité d'acquisition s'est présentée pour compléter les aménagements ;

CONSIDÉRANT qu'un accord a été trouvé avec Monsieur CHICCOLI, le propriétaire de la parcelle cadastrée section CT n°189 pour l'acquisition d'une bande d'environ 362 m² au prix symbolique d'1 €, ce qui va permettre de poursuivre le projet de Coulée Verte du Caudeau dans le secteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DÉCIDER** l'acquisition d'une fraction de la parcelle cadastrée section CT numéro 189 pour environ 362 m² située rue Sully Prudhomme appartenant à Monsieur CHICCOLI, au prix forfaitaire symbolique d'1 € ;
- **DE DÉSIGNER** l'étude de Maître BONNEVAL, notaire à BERGERAC, pour représenter les intérêts de la commune ;
- **DE PRÉVOIR** que tous les frais inhérents à cette opération seront pris en charge par la collectivité et que la dépense sera prélevée sur le budget en cours – chapitre 21, article 2111 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires, et à signer toutes les pièces relatives à la régularisation du dossier.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 024-212400378-20241219-D20240120-DE



Adopté par 30 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI (pouvoir), Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 19/12/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le

23 DEC. 2024

et de l'affichage en date du **23 DEC. 2024**
indications portées ci-dessus.

d'une durée de deux mois conformément aux

Le Secrétaire,

Jean-Claude REY



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD